

Département
Des ARDENNES

=====
ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté

Le 06.07.2023

Convocation faite

Le 29.06.2023

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 05 juillet 2023

Délibération
N°2023-07-121

Renouvellement de la
concession de service
public pour la gestion de
l'exploitation de RIVÉA
(annexes)

L'an deux mil vingt-trois, et le mercredi cinq juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, M^{me} Valérie D'AMARIO (Suppléante de M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Richard DEBOWSKI, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, Evelyne DEVOUGE (Suppléante de M. Joël BOUCHER), M. Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Laure BARBE, MM. Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2023-07-119), M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M^{mes} Virginie ROGISSART (Représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Joël BOUCHER (représenté par M^{me} Evelyne DEVOUGE), M^{me} Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS), MM. Jean-Pol DEVRESSE (jusqu'au point n°2023-07-118), Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angéline COURTOIS).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu l'article L. 1411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023-02-007 du 28 février 2023 approuvant la relance d'une procédure de mise en gestion du Centre Aqualudique RIVÉA de GIVET en Délégation de Service Public pour les années 2023 à 2033, soit 10 ans,

Considérant l'avis favorable de la Commission DSP réunie les 2 février et 23 mai 2023,

Considérant la réunion de mise au point entre la SPL et les membres de la Commission DSP le 13 juin 2013 pendant laquelle les élus ont veillé à ce que les conditions d'exécution du contrôle analogue attaché au contrat passé en quasi régie soient prévues et applicables,

Considérant l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement correspondant au renouvellement programmé de certains équipements,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

Abstention : M. Claude WALLENDORFF

- * **approuve** le contrat de concession de service public avec la SPL Rives de Meuse pour la gestion du Centre Aqualudique Rivéa annexé, pour les années 2023 à 2033, soit 10 ans,
- * **donne délégation** au Président pour le signer,
- * **approuve** le montant de la compensation financière pour les sujétions de service public (COSP) ainsi que les montants de la dotation au compte GER versés annuellement comme suit :

ANNEE	MONTANT FORFAITAIRE FIXE (COSP)	MONTANT GER	TOTAL VERSE
2023 (5.5 mois)	486 160,00 €	20 000,00 €	506 160,00 €
2024	1 148 591,00 €	163 417,00 €	1 312 008,00 €
2025	1 148 591,00 €	790 415,00 €	1 939 006,00 €
2026	1 148 591,00 €	253 430,00 €	1 402 021,00 €
2027	1 148 591,00 €	89 059,00 €	1 237 650,00 €
2028	1 148 591,00 €	1 640,00 €	1 150 231,00 €
2029	1 148 591,00 €	115 000,00 €	1 263 591,00 €
2030	1 148 591,00 €	345 000,00 €	1 493 591,00 €
2031	1 148 591,00 €		1 148 591,00 €
2032	1 148 591,00 €		1 148 591,00 €
2033	622 153,45 €		622 153,45 €
TOTAL	11 445 632,45 €	1 777 961,00 €	13 223 593,45 €

- * **approuve** le montant de la redevance pour l'occupation du domaine Public de la Communauté versé par la SPL d'un montant annuel de 160 000,00 € HT,
- * **approuve** le montant de la redevance pour frais de contrôle d'un montant annuel de 5 000,00 € HT.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

